



## PARIS SOLIDARITÉ

### PERSONNES RETRAITEES

#### PREMIERE DEMANDE

TRANSMETTRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER LES DOCUMENTS CI-DESSOUS :

Ces documents (photocopies) doivent impérativement mentionner le nom du demandeur (signataire de la demande d'attribution). La production des pièces originales ou complémentaires peut, le cas échéant, être demandée.

**Pour les personnes de nationalité française :**

Carte Nationale d'Identité (en cours de validité ou périmée ou à défaut Passeport)

**Pour les autres nationalités :**

Justificatif(s) de droit au séjour figurant dans l'annexe ci-jointe "Justificatifs requis pour l'attribution des aides sociales facultatives" {*document(s) en cours de validité* }

**Pour attester de 3 années de présence à Paris au cours des 5 dernières années :**

3 Avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu, établis à l'adresse parisienne du demandeur

**A défaut, (si pas d'avis d'imposition) :**

3 Quittances de loyer ou relevés de charges de copropriété (1 par an),  
ET 3 factures d'électricité et/ou de gaz ou de téléphone (1 par an)

Notification de la retraite au titre de l'inaptitude au travail, le cas échéant

Le cas échéant, notification de refus d'attribution du minimum vieillesse ou Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

Dans tous les cas, dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu (pour chaque membre du couple en cas de vie maritale)

Jugement de tutelle ou de curatelle, le cas échéant

Relevé d'Identité Bancaire (original)

Justificatifs récents de **toutes vos ressources** (imposables ou non imposables) et celles et de votre conjoint, partenaire ou concubin en cas de mariage, PACS ou situation de vie maritale : retraite(s), pension(s), rente(s), salaire(s), indemnités journalières, indemnités de chômage, allocation (s), autres...

